

RÉHABILITATION D'UN IMMEUBLE DE BUREAUX À CLUNY

Cahier des Clauses Techniques particulières C.C.T.P.

Lot N° 05 : DOUBLAGES - CLOISONS - PLAFONDS - PEINTURE

Maître d'ouvrage : Commune de **CLUNY**

parc Abbatial

71250 CLUNY

Tel : 03 85 59 05 87

Architectes **REICHARDT FERREUX ARCHITECTES**

170 rue du Docteur Jean Michel

39000 LONS LE SAUNIER

Tel : 03 84 47 68 25 - fax: 03 84 24 17 32

Émail:reichardt.ferreux.chantier@wanadoo.fr

Bureaux d'études

STRUCTURE FLUIDES ÉLECTRICITÉ

ARCHIMEN

2 rue René Char

21000 DIJON

tel : 03 80 53 95 95 - fax 03 80 53 96 04

05	DOUBLAGES - CLOISONS - PLAFONDS - PEINTURE	p. 10
1	CLOISONS DE DISTRIBUTION	p. 10
1.1	Cloison Fermacel 93/48 avec isolation	p. 10
1.2	Cloison Fermacel 73/48 avec isolation	p. 11
1.3	Habillage caissons reservoir WC en plaques de gypse	p. 11
1.4	Habillage en plaques de gypse collées	p. 12
2	PLAFONDS	p. 13
2.1	Plafond plaques de gypse	p. 13
2.2	Plafond plaques de gypse sous rampant de toiture	p. 13
2.3	Bandeaux placostil	p. 13
2.4	Plafond plaques de plâtre C.F. 1 H.	p. 14
3	ISOLATION	p. 15
3.1	Isolation par laine de verre de 280mm déroulée	p. 15
3.2	Isolation FIBRAROC 150mm	p. 15
3.3	Isolation par laine de roche de 340mm	p. 15
4	PEINTURE	p. 16
4.1	Travaux de préparation des surfaces en plaques de gypse	p. 16
4.2	Travaux de préparation des surfaces	p. 16
4.3	Arrachage revêtements existants	p. 16
4.4	Préparation sur murs existants	p. 16
4.5	Peinture sur plafond phase aqueuse satinée , classe A	p. 17
4.6	Badigeon	p. 17
4.7	Peinture boiserie extérieures en phase aqueuse	p. 17
4.8	Peinture boiserie intérieures en phase aqueuse	p. 17
4.9	Peinture boiserie intérieures existantes en phase aqueuse	p. 18
4.10	Vernis sur boiserie	p. 18
4.11	Peinture boiserie intérieures existantes au lait de chaux	p. 18
4.12	Vitrification	p. 18
4.13	Peinture intérieure sur métal en phase aqueuse	p. 19
4.14	Peinture supports PVC	p. 19
5	NETTOYAGE GENERAL	p. 19

DOUBLAGES - CLOISONS - PLAFONDS - PEINTURE

GÉNÉRALITÉS

1. PRÉAMBULE.

- Il est rappelé que l'entrepreneur du présent lot n'est pas un simple fournisseur mais un spécialiste avisé et expérimenté, d'une pratique éprouvée, et ses connaissances lui font un devoir de signaler le cas échéant en temps utile au maître d'œuvre, les manques de compatibilités, insuffisances ou omissions qui pourraient apparaître dans les systèmes prescrits.
- L'entrepreneur du présent lot sera contractuellement réputé avoir, avant remise de son offre, pris connaissance des C.C.T.P. des autres corps d'état, et avoir ainsi une connaissance parfaite et complète des différents supports devant être peints, ainsi que toutes les conditions de prestations des autres corps d'état pouvant avoir une influence sur le prix et la qualité des travaux de peinture.
- L'offre de l'entrepreneur devra comprendre tous les travaux de peinture ainsi que tous travaux préparatoires nécessaires pour lui permettre de livrer les locaux entièrement finis dans les règles de l'art.
- Dans le cadre de l'exécution de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot aura implicitement à sa charge et sans ordre spécial ni supplément de prix, l'exécution de tous travaux préparatoires même non mentionnés au présent C.C.T.P. tels que nettoyage de taches éventuelles, isolation des traces de rouille le cas échéant, isolation des taches d'humidité accidentelles et localisées, etc.
- L'entrepreneur aura implicitement à sa charge tous échafaudages et autres agrès nécessaires à la parfaite réalisation des travaux.

2. CONTENU DU MARCHÉ

2.1 - FONT PARTIE DES PRESTATIONS DU PRÉSENT LOT

- L'implantation et le traçage des cloisons fixes .
- L'établissement des plans de calepinage des faux plafonds à soumettre à l'approbation du maître d'œuvre.
- La fourniture et la pose des cloisons fixes, y compris toutes façons et fournitures diverses (plâtre, colle, semelles résilientes, U plastiques, arêtes, etc. ...)
- Les piquages et nettoyages éventuellement nécessaires à la surface du gros oeuvre ou des enduits déjà exécutés au droit des raccords avec les cloisons.
- Les semelles résilientes.
- Le nettoyage de toutes projections sur les parois, plafonds, sols, etc. ..., et l'enlèvement de tous déchets et gravats résultant des travaux du présent lot.
- La mise en place, la dépose et le transport des échafaudages nécessaires.
- Les reprises et raccords nécessaires, suite à l'intervention d'autres corps d'état .
- La protection des ouvrages des autres corps d'état si elle s'avère nécessaire au cours des travaux.
- L'exécution, toutes fournitures comprises, des différentes couches de revêtements, y compris toutes sujétions (rechampissages, mise en peinture des surfaces de référence).
- La protection des ouvrages des autres corps d'état si elle s'avère nécessaire au cours des travaux de peinture.

2.2. - SONT EXCLUS DES PRESTATIONS DU PRÉSENT LOT

- Les travaux d'encastrement et de scellement dans les cloisons.
- La fourniture et la pose des baguettes et couvre-joints.
- La dépose et la repose d'appareils d'équipements (corps de chauffe ou autres).
- Les reprises et raccords nécessaires, suite à l'intervention d'autres corps d'état **après** achèvement des travaux du présent lot, sauf dispositions autres du chapitre 3 ci-après).

3. ÉTUDES - PRÉPARATION DE CHANTIER ET ÉTENDUE DES TRAVAUX.

- Le présent document a pour objet de renseigner les Entrepreneurs sur le but recherché et sur la qualité des ouvrages.
- En conséquence les renseignements donnés dans les articles qui suivront ne pourront être considérés comme limitatif.
- Les plans et schémas du Maître d'Oeuvre ne donnent que des principes de construction et ne pourront pas être considérés comme détails définitifs .
- Les plans de construction établis par l'entrepreneur devront être soumis à l'examen de l'Architecte en temps utile , de même que les mises au point des assemblages, des liaisons ou fixations devront être approuvées par l'Architecte avant mise en oeuvre.
- Les surfaces “ témoin ” dont le nombre et la superficie seront déterminées par le maître d'œuvre devront obligatoirement être traitées avec les produits et les procédés prescrits pour chaque système . Le maître d'œuvre se réserve le droit de demander au fournisseur du ou des produits concernés, de suivre la réalisation de ces surfaces “ témoin ”.
- En ce qui concerne les couches d'impression et couches primaires, l'entrepreneur du présent lot devra se mettre en rapport avec les entrepreneurs intéressés afin de s'assurer que les produits qu'il envisage d'appliquer répondent parfaitement, compte tenu de l'état des subjectiles considérés.

4. RÉCEPTION DES SUPPORTS.

- Avant tout début des travaux, l'entrepreneur devra s'assurer que :
 - les huisseries et fenêtres sont implantées et scellées, compatibles avec les cloisons à exécuter, munies des entretoises provisoires nécessaires.
 - Les pattes à scellement sont à sa disposition.
- Avant tout commencement des travaux de peinture , l'Entrepreneur procédera à un examen des supports avec reconnaissance des subjectiles , tant pour en tirer les renseignements utiles à la bonne marche du travail , que pour vérifier leur état, il fera toute remarque ou observation à leur sujet, suffisamment en temps voulu pour que les travaux éventuels de réfection puissent être effectués sans retarder l'avancement du chantier.
- Dans le cas de subjectiles non conformes, l'entrepreneur du présent lot fera par écrit au maître d'œuvre, ses réserves et observations avec toutes justifications à l'appui , avant tout démarrage des travaux .
- Aucune réclamation concernant l'état des surfaces à peindre n'est admise à partir du commencement des travaux de peinture correspondants.

5. IMPLANTATION.

- L'implantation des ouvrages devra être soumise à l'approbation de l'architecte.

6. MATÉRIAUX.

- Les matériaux employés devront être de marque réputée, , faire l'objet d'un avis technique favorable , présentés et agréés par l'architecte et compatibles entre eux (ragréage , colle , ..Etc.)
- Les produits de marque devront être livrés sur le chantier dans les emballages d'origine fermés et étiquetés, portant les mentions prévues aux normes et règlements, et ils devront répondre aux textures et qualités garanties par le fabricant, ainsi qu'aux emplois auxquels ils sont destinés.
- Dans tous les cas où une peinture est définie ci-après par une marque nommément désignée, l'entrepreneur aura la faculté de proposer au maître d'œuvre une peinture d'une autre marque en apportant la preuve que cette peinture est équivalente en tant que tenue dans le temps, robustesse, résistance, tenue des teintes, aspect du fini, opacité, possibilité de lessivage.
- L'entrepreneur soumettra avant le commencement des travaux au maître d'œuvre pour agrément, la liste des produits qu'il envisage d'utiliser.
- Dans le cas d'emploi de produits spéciaux ou de produits nécessitant une mise en oeuvre particulière, le maître d'œuvre se réserve le droit de demander l'assistance technique du fournisseur du produit concerné.
- Avant tout début de travaux, l'entrepreneur s'assurera que les différents produits prévus au présent C.C.T.P. conviennent parfaitement à l'emploi envisagé, et ceci en fonction de la nature et de l'état des subjectiles dont il aura une parfaite connaissance, ainsi que des conditions climatiques ou autres particularités du chantier. L'entrepreneur fera le cas échéant et par écrit au maître d'œuvre les remarques et suggestions avec toutes justifications à l'appui.

- En tout état de cause, l'entrepreneur du présent lot sera toujours responsable du choix des produits qu'il entend mettre en oeuvre :
- Les produits pour impressions et couches primaires seront à déterminer par l'entrepreneur en fonction de la nature et de l'état des subjectiles d'une part, et de la nature du type des produits de finition d'autre part ;
- Les produits pour rebouchages et enduits devront être compatibles avec les couches d'impression ou couches primaires ainsi qu'avec les produits de finition pour les enduits ; ils devront être adaptés au type de finition lisse ou structurée ;
- Les produits pour couches intermédiaires et de finition devront être compatibles avec les produits des couches préparatoires et apprêts, et être de type voulu pour permettre d'obtenir l'aspect de finition demandé.
- L'entrepreneur devra également tenir compte dans le choix des produits, des atmosphères intérieures particulières rencontrées (humides, agressives, etc.) sur le chantier concerné.
- Pour tous les matériaux et fournitures ayant fait l'objet d'une certification, l'entrepreneur ne pourra mettre en oeuvre que des matériaux et fournitures titulaires de cette certification:
 - plaques de parement en plâtre
 - produit de traitement de joints entre plaques de parement en plâtre
 - complexes et sandwichs de doublage isolant
 - mortiers adhésifs de pose de complexes plaques de plâtre isolant.
- Choix des teintes :
 - Dans tous les cas le choix des teintes appartient au maître d'œuvre, dans le nuancier de son choix . Aucun supplément de prix ne pourra être demandé pour l'emploi de telle ou telle autre teinte, ainsi que pour l'exécution de plusieurs teintes sur les parois d'un même local, réchampissage ou autres, par dérogation aux spécifications du cahier des charges DTU.
- L'entrepreneur devra réaliser tous les essais demandés par l'architecte.

7. CHOIX, ÉCHANTILLONS

- Dès l'ouverture du chantier, l'Entrepreneur soumettra au Maître d'oeuvre la nomenclature des produits qu'il se propose d'utiliser en fonction de la nature des surfaces à recouvrir.
- Les tons des revêtements seront définis par le Maître d'Oeuvre. Des surfaces témoins de dimensions suffisantes seront soumises à son agrément pour chaque ton.
- A sa demande, un échantillon de chacun des produits pourra être déposé au bureau de chantier. Il pourra faire l'objet d'un essai à proximité de la surface témoin.

8. PROTECTION DES OUVRAGES DES AUTRES CORPS D'ÉTAT.

- Le présent lot devra prendre toutes les précautions qui s'imposent pour assurer la protection de tous les ouvrages qui pourraient être tachés ou attaqués par les peintures ou autres produits employés.
- Il devra, le cas échéant, après exécution de ses travaux, enlever toutes les taches ou traces de peinture sur tous les ouvrages imparfaitement protégés. Ces nettoyages ne devront en aucun cas détériorer les ouvrages, notamment les vitres qui ne devront pas être rayées.
- Tous les articles de ferrage et quincaillerie mobiles devront être nettoyés et grattés dès finition des peintures, afin d'assurer leur fonctionnement normal.

9. EXÉCUTION DES TRAVAUX .

- L'entrepreneur veillera au respect des préconisations et limites d'utilisation définies par les fabricants pour la mise en oeuvre des différents produits, fournira les fiches techniques des produits mis en oeuvre, qui seront compatibles entre eux..
- L'exécution des différents ouvrages prévus au marché comprendra obligatoirement les calfeutrements nécessaires à une parfaite finition.
- L'entrepreneur sera tenu d'exécuter l'ensemble des travaux faisant l'objet du présent C.C.T.P. en observant les prescriptions suivantes : respect des préconisations des fabricants.
- La pose des huisseries de portes dans les cloisons est comprise dans le présent lot, en relation avec l'entreprise réalisant les travaux de menuiserie intérieure.
- Il devra se mettre en rapport avec le plombier , chauffagiste et le menuisier , pour la pose des renforts nécessaires à la fixations de leurs ouvrages . La pose de ces renforts incombent au présent lot.
- L'ensemble des travaux d'ossature, fixations, renforts, semelles PVC pour les pièces humides, habillage des trémies , bandes de jointoiment des plaques, renfort d'angle avec bande armée, tous raccords aux droits des passages divers, seront compris dans le prix pour une bonne et complète exécution des ouvrages.
- L'ensemble des travaux de peinture comprendra une **finition de classe "A" particulièrement soignée.**
- L' entrepreneur du présent lot devra l'intégralité des préparations, réchappissage, rhabillage rebouchages nécessaire et l'intégralité des travaux de peintures suivant les directives de l'Architecte sur l'ensemble des locaux

10. EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CLOISONNEMENT.

- Les modes de montage et d'exécution des cloisons devront être adaptés aux conditions rencontrées .
- En ce qui concerne notamment les jonctions des cloisons avec le sol, le plafond et contre les parois verticales , l'entrepreneur devra réaliser tous travaux et mettre en place toutes fournitures accessoires, afin d'obtenir une jonction et une finition répondant aux règles de l'art, ainsi qu'aux impératifs d'isolement phonique, le cas échéant.
- Les dimensions limites d'utilisation fixées par le fabricant ne pourront en aucun cas être dépassées.
- Tous les matériaux nécessaires à la réalisation des cloisons et habillages en plaques de parement en plâtre, à savoir :
 - plaques standard, haute dureté et/ou spécial feu, revêtues ou non d'un pare-vapeur suivant spécifications ci-après ;
 - matériaux de traitement des joints et raccords ;
 - ossature bois et/ou métalliques suivants spécifications ci-après; moyen de fixation par pointes ou par vis ;
 - adhésif de collage des plaques, colle contact, couvre-joint, feuille ou profil plastique, etc. ; devront répondre aux prescriptions du DTU 25.41.
- L'entrepreneur aura à sa charge toutes sujétions d'exécution imposées par les besoins des autres corps d'état, notamment :
 - tous découpages et ajustages pour appareils d'éclairages ;
 - toutes façons de trappes ou volets ouvrants ou amovibles, pour permettre l'accès aux robinetteries, boîtes de dérivation, etc. ;
 - tous percements et découpages au passage de tuyauteries et autres ;
 - -etc.
- L'entrepreneur du présent lot devra implicitement :
 - l'exécution de tous les raccords de percements, scellements, tranchées, etc., afférents aux ouvrages des autres corps d'état ;
 - tous les calfeutrements, garnissages, soins, etc., nécessaires au droit des menuiseries, huisseries, canalisations ou autres ;
 - tous les raccords de finition en rives après exécution des plinthes et revêtements verticaux scellés, le cas échéant.
 - Ces raccords, calfeutrements, etc., font implicitement partie des prestations du marché du présent lot.
- Éléments métalliques :
 - tous les éléments métalliques entrant dans les ouvrages de cloisons devront être traités contre la corrosion par galvanisation ou protection équivalente de caractéristiques au moins égales à celles définies à l'article 2.3 du CCT 25.31, la protection par peinture seule n'étant pas admise.

- Matériaux isolants :
 - ils devront être de 1re qualité en l'espèce indiquée, et comporter un pare-vapeur dans tous les cas où celui-ci est nécessaire. Leur degré de résistance au feu devra répondre à celui exigé compte tenu du classement feu de la construction.
- L'entrepreneur aura si besoin est, pour répondre à ces conditions, à réaliser tous travaux nécessaires pour réparation des défauts localisés, rattrapages des désaffleurements au droit des joints par enduisage et ponçage, etc., dans les règles définies à l'article 4.62 du CCT.
- Le collage des panneaux de doublages se fera par bandes de colles entrecroisées ou par plots, selon les prescriptions de l'avis technique les concernant. Aucun changement brutal entre panneaux ne sera admis.
- Il est rappelé, que les canalisations électriques en courants faibles devront être encastrées dans les cloisons. Il incombera à l'entrepreneur du présent lot de prendre contact avec l'entrepreneur d'électricité en temps voulu, pour lui donner toutes indications utiles.
- Les liaisons avec les huisseries, bâtis ou dormants seront renforcées par des pattes à scellements placées au voisinage des paumelles.
- Les angles saillants seront protégés par les dispositifs suivants :
 - Profil en métal galvanisé ou en plastique, encastré et scellé dans la cloison.
 - Bande de renfort (papier kraft et bande d'acier galvanisé).
- Dans les pièces humides, la pose des cloisons se fera dans un profilé U plastique dépassant le sol fini de 2 cm, fixé par clouage au gros oeuvre.

11 - TOLERANCES

11.1.- SUR CARREAUX DE PLÂTRE

- 0,5 mm sous la règle de 0,20 m.
- 5 mm sous la règle de 2 m.
- 1° pour les angles.
- Aucun changement brutal entre carreaux ne sera admis.

11.2. - SUR PLAQUES DE PLÂTRE

- 1 mm sous la règle de 0.20 m.
- 5 mm sous la règle de 2 m.
- Aucun changement brutal entre plaquage ne sera admis.

11.3. - SUR ENDUIT PLATRE

- 1 mm sous la règle de 0.20 m.
- 10 mm sous la règle de 2 m.
- 1° pour les angles.
- Épaisseur de l'enduit : 8 mm à 2 mm prés.

12. EXÉCUTION DES TRAVAUX DE FAUX PLAFOND.

- Les éléments du revêtement de plafond seront fixés sous les planchers béton ou charpente bois suivant le système prévu par le fabricant et comprenant : la fourniture, le façonnage et la pose des dispositifs de fixation et des structures intermédiaires nécessaires à leur suspension. Cette fixation devra être telle qu'il ne puisse se produire aucune déformation du revêtement par suite de dilatations ou autres causes. En aucun cas, la fixation, quelle qu'elle soit, ne devra être visible sur le parement fini.
- Le présent lot devra toutes les fournitures, sujétions et travaux accessoires, notamment :
 - réservations pour mise en place ou passage des ouvrages des autres corps d'état (appareils d'éclairage, passage de canalisations, ajustements au droit des ouvrages existants, incorporation de grilles de soufflage ou d'extraction)
 - réalisation de joints de dilatation au droit des joints de structure de l'ossature
 - l'aménagement de trappes ou parties démontables, pour visites des ouvrages des autres corps d'état
 - et tous travaux nécessaires à la terminaison complète des ouvrages
- **TOLÉRANCE D'EXÉCUTION:**
 - Désaffleurement : le désaffleurement entre deux éléments contigus présentant une surface lisse ne doit pas excéder 3/10è de mm pour des éléments chanfreinés, et 2/10è de mm pour des éléments non chanfreinés.
 - Planéité générale : Les flèches et contre-flèches ne devront pas dépasser 3 mm sous une règle de 2 mètres placée en tous sens.

13. EXÉCUTION DES TRAVAUX PEINTURE.

- Les travaux ne devront être exécutés que sur des subjectiles parfaitement secs.
- Avant application de toute couche, le subjectile devra être débarrassé des souillures, poussières, projection de plâtre ou mortier, taches de graisse, etc.
- Pour tous les subjectiles ayant reçu une couche primaire par les soins du fournisseur, le peintre devra procéder à une révision soignée de cette couche d'impression et il aura à sa charge l'exécution de tous les petits raccords nécessaires sur cette couche primaire.
- Les tons des différentes couches de peinture seront légèrement différents, sauf impossibilité technique, les tons étant pris à partir du subjectile du plus foncé au plus clair. La peinture de chaque couche devra être correctement croisée, sauf pour certaines peintures.
- Avant application d'une nouvelle couche, toute révision sera faite, les gouttes et coulures grattées, toutes irrégularités effacées.
- Une couche ne devra être appliquée qu'après séchage complet de la couche précédente.
- Après achèvement et séchage de la couche de finition :
 - le ton définitif devra être tout à fait régulier et conforme au ton de l'échantillon accepté par le maître d'œuvre ;
 - les reprises ne devront pas être visibles ;
 - l'application ne devra donner lieu à aucune surépaisseur anormale dans les feuillures.
- Tous les travaux de peinture devront être réalisés avec une finition "soignée au sens du DTU et des normes relatives aux travaux de peinture avec une finition de casse A"
- Dans le cas de menuiseries extérieures en bois, l'attention de l'Entrepreneur est attirée sur le fait qu'un soin tout particulier devra être apporté à la peinture des feuillures et parclozes, pour interdire tout assèchement des mastics assurant l'étanchéité des vitrages.
- Si des ouvrages destinés à être vitrés sont livrés non imprimés sur le chantier, la couche d'impression des parclozes et des feuillures doit être exécutée avant vitrage.
- L'entrepreneur du présent lot doit l'impression des menuiseries, il doit s'entendre avec l'entreprise de menuiserie pour exécuter cette impression, soit en usine, soit à l'arrivée sur le chantier avant pose.
- L'entrepreneur devra prévoir un nettoyage sérieux et une seconde couche de protection anti-rouille. La nature du produit utilisé devra être compatible avec celle appliquée en première couche.
- L'ensemble des peintures utilisées devront avoir le marquage NF environnement et l'ECO LABEL à faible teneur en COV.

- Des prélèvements des produits utilisés pourront être effectués sur le chantier. Les performances de ces produits devront être conformes aux performances théoriques annoncées par le fabricant. Elles seront vérifiées à l'aide d'essais. Les frais de prélèvements, analyses, essais et reprises des panneaux ayant servi aux essais sont à la charge du présent lot.

14. CALFEUTREMENT.

- D'une manière générale, tous les calfeutrements et dispositifs assurant le raccordement et la dilatation au raccord entre les différents bâtiments et matériaux incombent au présent lot.

15. RACCORDS.

- Dans le cadre de l'exécution de son marché, le présent lot aura implicitement à sa charge l'exécution de tous les raccords de peinture afférents aux travaux des autres corps d'état.
- En fin de chantier l'entreprise doit une vérification complète de ses ouvrages et l'intégralité des retouches qui lui serait demandé par l'Architecte et élimination de tous marquage de fabrication, trace de colle, de tâches, de poussière...Etc.

16. NETTOYAGE ET PROTECTIONS

- Tous les ouvrages seront protégés contre les aléas du chantier. Ils devront être soigneusement emballés pour leur livraison, le stockage sur le chantier et la durée du chantier.
- En fin de chantier et avant réception, l'Entrepreneur devra l'enlèvement des protections et nettoyage complet de ses ouvrages.
- Les frais entraînés à la suite de dégradations résultant de mesures de protection insuffisantes seront à la charge de l'entrepreneur défaillant et ne seront en aucun cas imputés au compte prorata.

17. GARANTIES

- L'entrepreneur doit une garantie de 2 ans à dater du jour de la réception, pour les peintures et revêtements ayant une fonction décorative.

18. LIMITE DE PRESTATION

- Le présent C.C.T.P. ne pouvant contenir l'énumération rigoureuse et la description de tous les matériaux, ouvrages, détails ou dispositifs, il reste entendu que seront compris dans le prix forfaitaire non seulement tous les ouvrages indiqués aux pièces du marché mais aussi ceux implicitement nécessaires au parfait achèvement de la construction.

- Descriptif des Ouvrages -

05 DOUBLAGES - CLOISONS - PLAFONDS - PEINTURE

1 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.1 Cloison Fermacel 93/48 avec isolation

Cloisons de distribution isolée en Fermacel 93/48 ou équivalent de 93 mm d'épaisseur , comprenant :

- bandes résilientes
- ossature métallique de 48 mm d'épaisseur avec rails R48 hauts fixé sous dalle B.A. , et bas fixés au sol montants simples ou doubles suivant hauteur M 48 avec entraxe de 0,40 ou 0,60 suivant prescription du fabricant ,
- parement par 2 plaques de gypse renforcées droit de FERMACEL de 12,5mm la première à bord et la seconde à bords amincis 4 faces , fixations mécaniques sur ossature par vis autoforeuses 3,9*30mm, et agrafes zinguées ,
- isolation acoustique entre locaux avec indice d'affaiblissement acoustique de RA=47Db , par laine minérale de 45mm d'épaisseur , sur toutes la hauteur des cloisons ,
- traitement des joints de plaques par colle pour joint , bande à joint et enduit , suivant les prescriptions du fabricant,
- traitement des joints de dilatation ,
- joints périphériques ,
- traitement des embrasures ,
- dressage des arêtes et renforts d'angles par bandes armées ,
- encastrement de tout renfort ou accessoires ,
- toutes réservations ,
- et toutes sujétions d'exécution.
- classement au feu MO , coupe feu 90min
- indice d'affaiblissement acoustique 55dB(A)

Localisation :

L'ensemble des cloisons

Rez de chaussée : accueil , WC et office

Etage 1: WC et office

Etage 2 : WC et office

1.2 Cloison Fermacel 73/48 avec isolation

Cloisons de distribution isolée en Fermacel 73/48 ou équivalent de 73 mm d'épaisseur , comprenant :

- bandes résilientes
- ossature métallique de 48 mm d'épaisseur avec rails R48 hauts fixé sous dalle B.A. , et bas fixés au sol montants simples ou doubles suivant hauteur M 48 avec entraxe de 0,40 ou 0,60 suivant prescription du fabricant ,
- parement par plaques de gypse renforcées de FERMACEL de 12,5mm à bords amincis 4 faces , fixations mécaniques sur ossature par vis autoforeuses 3,9*30mm, et agrafes zinguées ,
- isolation acoustique entre locaux par laine minérale de 45mm d' épaisseur , sur toutes la hauteur des cloisons ,
- traitement des joints de plaques par colle pour joint , bande à joint et enduit , suivant les prescriptions du fabricant,
- traitement des joints de dilatation ,
- joints périphériques ,
- traitement des embrasures ,
- dressage des arêtes et renforts d'angles par bandes armées ,
- encastrement de tout renfort ou accessoires ,
- toutes réservations ,
- et toutes sujétions d'exécution.
- classement au feu MO , coupe feu 60min
- indice d'affaiblissement acoustique 45dB(A)

Localisation :

Cloisons des gaines techniques électrique et chauffage en rez de chaussée , R+1 et R+2 dans locaux REPRO , office et réunion 01 et 02.

1.3 Habillage caissons reservoir WC en plaques de gypse

Habillage en plaque de gypse sur ossature métallique , compris:

- bandes résilientes
- ossature métallique de 48 mm d'épaisseur avec rails R48 hauts et bas fixés au sol montants simples avec entraxe de 0,40, semelle PVC au droit des pièces humides,
- parement par 2 plaques de gypse renforcées droit de FERMACEL de 12,5mm la première à bord et la seconde à bords amincis 4 faces , fixations mécaniques sur ossature par vis autoforeuses 3,9*30mm, et agrafes zinguées ,
- isolation acoustique entre locaux avec indice d'affaiblissement acoustique de RA=47Db , par laine minérale de 45mm d' épaisseur , sur toutes la hauteur des cloisons ,
- traitement des joints de plaques par colle pour joint , bande à joint et enduit , suivant les prescriptions du fabricant,
- dressage des arêtes et renforts d'angles par bandes armées ,
- joints périphériques ,
- encastrement de tout renfort ou accessoires ,
- et toutes sujétions d'exécution .

Localisation :

Rez de chaussée , étages 1 et 2 : caissons réservoirs WC .

1.4 Habillage en plaques de gypse collées

Habillage en plaques de plâtre collées , compris:

- parement par 1 plaque de gypse renforcées droit de FERMACEL de 12,5mm , sur une face avec fixation collée ,
- traitement des joints de plaques par colle pour joint , bande à joint et enduit , suivant les prescriptions du fabricant,
- dressage des arêtes et renforts d'angles par bandes armées ,
- et toutes sujétions d'exécution .

Localisation :

Murs cage ascenseur sur rez de chaussée , R+1 et R+2

Murs séparation avec combles .

2 PLAFONDS

2.1 Plafond plaques de gypse

Plafond en plaques de plâtre de gypse de type FERMACEL ou équivalent , comprenant :

- fixations sous dalle béton ou charpente bois par suspentes métalliques de longueur adaptée,
- ossature métallique par profilé F530, avec entraxe de 0,60, compris réglage de niveau, parement en plaque de plâtre de 13 mm,
- parement par plaques de gypse renforcées de FERMACEL de 12,5mm à bords amincis 4 faces , fixations mécaniques sur ossature par vis autoforeuses 3,9*30mm, et agrafes zinguées ,
- traitement des joints de plaques par colle pour joint , bande à joint et enduit , suivant les prescriptions du fabricant,
- toutes retombées et habillages ,
- et toutes sujétions d'exécution.

Localisation :

Rez de chaussée WC , repro et office

Etage 1 et 2 : WC repro et réunions 1 et 2

Combles : palier accès combles

2.2 Plafond plaques de gypse sous rampant de toiture

Plafond en plaques de plâtre de gypse de type FERMACEL ou équivalent , comprenant :

-échafaudage

- fixations sous dalle béton ou charpente bois par suspentes métalliques de longueur adaptée,
- ossature métallique par profilé F530, avec entraxe de 0,60, compris réglage de niveau, parement en plaque de plâtre de 13 mm,
- parement par plaques de gypse renforcées de FERMACEL de 12,5mm à bords amincis 4 faces , fixations mécaniques sur ossature par vis autoforeuses 3,9*30mm, et agrafes zinguées ,
- traitement des joints de plaques par colle pour joint , bande à joint et enduit , suivant les prescriptions du fabricant,
- toutes retombées et habillages ,
- et toutes sujétions d'exécution.

Localisation :

Etage 2 : au dessus escalier déduction faite de la verrière.

2.3 Bandeaux placostil

Bandeaux en placostil, comprenant :

- fixations sous structure béton ou bois par suspentes métalliques de longueur adaptée,
- ossature métallique suspendues , par profilés F530 ou M48 , avec entraxe de 0,60, compris réglage de niveau,
- parement en plaque de plâtre de 13 mm,
- traitement des joints de plaques par bandes et enduits suivant les prescriptions du fabricant,
- et toutes sujétions d'exécution.

Localisation :

Rez de chaussée , étages 1 et 2 sur coursive en raccord au droit des locaux REPRO.

2.4 Plafond plaques de plâtre C.F. 1 H.

Plafond plaques de plâtre coupe feu 1 heure type placostil ou équivalent , comprenant :

- fixations sous plancher bois par suspentes métalliques de longueur adaptée,
- ossature métallique par profilé F530, avec entraxe de 0,60, compris réglage de niveau,
- languettes de protection des ossatures,
- parement par 2 plaques de plâtre de 13 mm,
- traitement des joints de plaque par bandes et enduits suivant les prescriptions du fabricant,
- toutes retombées et habillages ,
- et toutes sujétions d'exécution.

Localisation :

Etages 1 et 2 locaux rangements

3 ISOLATION

3.1 Isolation par laine de verre de 280mm déroulée

- Isolation par laine de verre de 280 mm type IBR d'ISOVER ou équivalent en 2 couches croisées , avec 1 pare vapeur papier KRAFT , compris :
- travaux préparatoires avec nettoyage ,
 - pose déroulée sur plancher en 1 couche de 140m laine de verre IBR nu + 1 couche de 140mm IBR revêtue avec $R=7,00 \text{ m}^2\text{K/W}$
 - traitement des joints par papier collant
 - traitement des passage de gaines électrique
 - mastic périphérique ,
 - et toutes sujétions de pose.

Localisation :

Etage 2 : sur plafond au dessus escalier déduction faite de la verrière.

3.2 Isolation FIBRAROC 150mm

Isolation contre parois maçonnées , comprenant :

- panneau composite de laine de bois constitué d'une âme en laine de roche et de deux parements de 5 et 10 mm en fibres longues de bois résineux , minéralisées et enrobées de ciment blanc de type FIBRAROC FM CLARTE coupe feu 1 heure épaisseur :150mm avec résistance thermique : $3,70\text{W/m}^2\text{C}$, absorption acoustique : $\alpha_w = 0,55$
- pose calepinée
- fixation mécanique métallique FIB M suivant prescription du fabricant ,
- et toutes sujétions de mise en oeuvre .

Localisation :

Combles sur mur cote verrière

3.3 Isolation par laine de roche de 340mm

Isolation par laine de roche de 340 mm type ROCKWOOL Rock Plan ou équivalent en 2 couches croisées , avec 1 pare vapeur, compris :

- pose sur plancher existant de 1 couche de 200m laine de roche nu + 1 couche de 140mm revêtue du pare vapeur kraft avec $R_d > 8,05 \text{ m}^2\text{K/W}$
- traitement des joints par papier collant adapté
- traitement des passage de gaines électrique
- mastic périphérique ,
- et toutes sujétions de pose.

Localisation

Combles

4 PEINTURE

- 4.1 Travaux de préparation des surfaces en plaques de gypse
Préparation sur plaques de plâtre , comprenant :
- rebouchages des joints marques d'agrafes , vis et divers ,
 - enduit de lissage de type FERMACEL ou équivalent à plusieurs passes si nécessaire et jusqu'à obtention de surfaces parfaitement planes permettant 'application des peinture de finitions ,
 - égrenage, époussetage , rebouchages , révisions des joints , ponçage ,
 - et toutes sujétions de préparation des supports suivant finitions définies ci dessous.

Localisation :

Cloisons neuves

- 4.2 Travaux de préparation des surfaces
Préparation sur plaques de plâtre , comprenant :
- rebouchages,
 - enduit ratissé à plusieurs passes,
 - égrenage, époussetage , rebouchages , révisions des joints ,
 - ponçage ,
 - application d' une couche d' impression de type SEIGNEURERIE IMPRIMUR ou similaire
 - et toutes sujétions de préparation des supports suivant finitions définies ci dessous.

Localisation :

L'ensemble des parois

- 4.3 Arrachage revêtements existants
Arrachage revêtements muraux , avec tous moyens appropriés , y compris évacuation des papiers et revêtements.

Localisation :

L'ensemble des parois existantes sur l'ensemble des locaux

- 4.4 Preparation sur murs existants
Préparation sur murs et cloisons , comprenant :
- arrachage éventuel des résidus de revêtements existants
 - rebouchages,
 - raccords d'enduits plâtre éventuels suite démolition et reprise en sous oeuvre en sous oeuvre ,
 - enduit ratissé à plusieurs passes,
 - égrenage, époussetage , rebouchages , révisions des joints , ponçage ,
 - application d' une couche d' impression de type SEIGNEURERIE IMPRIMUR ou similaire
 - et toutes sujétions de préparation des supports suivant finitions définies ci dessous.

Localisation :

L'ensemble des parois existantes sur l'ensemble des locaux.

- 4.5 Peinture sur plafond phase aqueuse satinée , classe A
Sur sur plafonds , application de 2 couches de peinture finition satinée , comprenant :
- application de 2 couches de peinture (teinte au choix de l'Architecte) aux copolymère acrylique en dispersion aqueuse avec label NF ENVIRONNEMENT finition satinée de type SEIGNEURERIE SOYTEX ou similaire
- et toutes sujétions d' exécution.

Localisation :

L'ensemble des plafonds
Rez de chaussée WC , repro et office
Etage 1 et 2 : rangements , WC repro et réunions 1 et 2

- 4.6 Badigeon
Badigeon sur mur exécutés avec :
- 1 couche de primaire de type UNIFOND
- enduit de parement de type WEBER BADIGEON PRODEXOR K+S" , avec application et finition à la brosse , teinte au choix de l'architecte - y compris toutes sujétions d' exécution suivant les prescriptions du fabricant.

Localisation :

L'ensemble des murs de tous les locaux y compris escalier sur niveaux rez de chaussée , étage 1 et 2 , combles sur escalier à l'exception des WC , y compris embrasures fenêtres y compris WC.

- 4.7 Peinture boiseries exterieures en phase aqueuse
Sur menuiseries extérieures à peindre , application de 2 couches de peinture microporeuse laque satinée, comprenant :
- préparation des supports : lessivage, ponçage , dépoussiérage,
- 1 couche d' impression de type SEIGNEURERIE EXPRESSA ou similaire ,
- application de 2 couches de peinture satinée (teinte au choix de l'Architecte) , à base de copolymères acryliques en phase aqueuse avec label NF ENVIRONNEMENT de type SEIGNEURERIE NEOSTAR SATIN
- et toutes sujétions d' exécution.

Localisation :

Portes extérieures neuves (1 face)

- 4.8 Peinture boiseries interieures en phase aqueuse
Sur menuiseries intérieures à peindre , application de 2 couches de peinture microporeuse laque satinée, comprenant :
- préparation des supports : lessivage, ponçage , dépoussiérage,
- 1 couche d' impression de type SEIGNEURERIE SOYTEX ou similaire ,
- application de 2 couches de peinture satinée (teinte au choix de l'Architecte) , à base de copolymères acryliques en phase aqueuse avec label NF ENVIRONNEMENT de type SEIGNEURERIE SOYTEX
- et toutes sujétions d' exécution.

Localisation :

Volets intérieurs neufs
Huisseries et portes à peindre accès sous sol et combles
Trappes de visite
Façades de gaines techniques ...etc.

- 4.9 Peinture boiseries interieures existantes en phase aqueuse
Sur menuiseries intérieures à peindre , application de 2 couches de peinture microporeuse laque satinée, comprenant :
- préparation des supports : lessivage, ponçage , dépoussiérage,
 - 1 couche d' impression de type SEIGNEURERIE SOYTEX ou similaire ,
 - application de 2 couches de peinture satinée (teinte au choix de l'Architecte) , à base de copolymères acryliques en phase aqueuse avec label NF ENVIRONNEMENT de type SEIGNEURERIE SOYTEX
 - et toutes sujétions d' exécution.

Localisation :

Menuiseries extérieures existante (face intérieures)
Volets intérieurs

- 4.10 Vernis sur boiserie
Sur menuiseries en bois , application de 2 couches de vernis finition mat, comprenant :
- préparation des supports : ponçage des supports, brossage , dépoussiérage
 - 1 couche d' impression de vernis aux résines alkydes uréthanes en solution,
 - et application de 2 couches de finition de vernis

Localisation :

Menuiseries extérieures (fenêtres et portes) et cadres en chêne
Ossature en chene lames claustras coté coursives
Huisseries et chants des portes stratifiées
Huisseries et portes en chêne
Châssis vitrés en chene
Plinthes ..etc.

- 4.11 Peinture boiseries interieures existantes au lait de chaux
Sur boiseries intérieures existantes , application de 2 couches de peinture microporeuse laque satinée, comprenant :
- préparation des supports : lessivage, ponçage éventuel , dépoussiérage,
 - application à la brosse de 2 couches de peinture lait de chaux , à base de lait écrémé, de chaux, blanc de Meudon , huile de lin pigment naturel , parfaitement mélangé pour obtenir une préparation homogène,
 - et toutes sujétions d' exécution.

Localisation :

Plafonds à la française.

- 4.12 Vitrification
Vitrification , des plancher bois , y compris application de vitrificateur finition mat, comprenant : 1 couche d' impression , et application de 2 couches de vitrificateur polyuréthane

Localisation :

Rez de chaussée : seuils bois
Plancher bois sur coursives niveaux 1 et 2.

- 4.13 Peinture intérieure sur métal en phase aqueuse
Peinture intérieure satinée finition courante, sur métal, travaux comprenant :
- nettoyage à l'alcool, ponçage pour rendre la surface mate ;
 - accrochage 1 couche VIGORPRIM;
 - intermédiaire 1 couche VIGORFER;
 - finition 1 couche VIGORFER ou équivalent à base de résine alkydes avec label NF environnement
 - et toutes sujétions d'exécution

Localisation :

Portes métalliques en sous sol.
canalisations apparentes : plomberie et chauffage.

- 4.14 Peinture supports PVC
Peinture brillante finition courante, supports matériaux rigides (Levis), travaux comprenant :
- nettoyage à l'alcool, ponçage pour rendre la surface mate ;
 - accrochage 1 couche ACRYLEVIS PRIMER ;
 - intermédiaire 1 couche LEVIS GLOSS ;
 - finition 1 couche LEVIS GLOSS

Localisation :

Peinture sur canalisations d'évacuation en PVC des appareils sanitaires.

- 5 NETTOYAGE GENERAL
Nettoyage de fin de chantier, intéressant toutes les parties apparentes comprenant :

- Enlèvement de toutes traces de mortier et sciure, lessivage des sols carrelés
- Lavage des sols plastiques
- Aspiration des revêtements de sol moquette
- Nettoyage des profilés de menuiseries
- Nettoyage des vitrages sur les 2 faces
- Nettoyage des appareils sanitaires, robinetteries et accessoires
- Nettoyage de l'appareillage électrique
- Nettoyage des quincailleries
- Enlèvement des traces de peinture ou d'huile sur tous les équipements et autres ouvrages
- Enlèvement des déchets résultant des nettoyages eux-mêmes
- Enlèvement des déchets, emballage et déblais de chantier aux décharges publiques

L'entrepreneur
Le

Accepté le maître d'ouvrage
Le